



CABINET DU PREFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 8 novembre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

La mise en œuvre des emplois francs en Essonne

Depuis le 31 octobre, le dispositif des Emplois francs a été étendu aux territoires des communautés d'agglomération Seine-Essonne et Évry Centre Essonne.

Les entreprises du secteur marchand qui embauchent, en contrat à durée indéterminée et à temps plein, une personne résidant depuis au moins six mois dans les zones urbaines sensibles de ces deux communautés d'agglomération, âgés de moins de 30 ans et en recherche d'emploi au moins douze mois sur les dix-huit derniers mois peuvent d'ores et déjà percevoir une aide forfaitaire de 5 000 € versée en deux fois.

Pour que ce nouvel outil de lutte contre les discriminations à l'embauche puisse être rapidement efficace le service public de l'emploi et les services de l'État sont mobilisés pour le promouvoir et le faire connaître auprès des entreprises mais également des éventuels bénéficiaires.

Une lettre va ainsi être envoyée à chaque personne identifiée comme remplissant les critères pour être embauchée en Emploi franc. Les jeunes concernés pourront ainsi le mentionner sur leurs CV et lors de leurs entretiens d'embauche pour rendre leur profil encore plus intéressant pour les employeurs et ainsi lutter contre « l'effet quartier ».

Un plan d'action commun aux Missions locales et à Pôle emploi va permettre d'accompagner les potentiels bénéficiaires vers les entreprises.

Pour tout savoir sur les Emplois francs : www.essonne.gouv.fr



web

Contacts presse Préfecture :

- Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :

☐ 01 69 91 90 54 - 06 31 14 18 36 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr

- Marie-José DACHE, Bureau de la communication interministérielle :

☐ 01 69 91 90 37 - 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel marie-iose.dache@essonne.gouv.fr